

VOS OBLIGATIONS

- Fournir à la FDE 62 l'ensemble des éléments demandés
- Régler les factures d'énergie, directement aux fournisseurs, une fois les marchés passés
- Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution du marché
- S'acquitter d'une participation financière à chaque consultation basée sur votre consommation

Les fournisseurs retenus sur les précédents marchés pour les sites HTA et pour les sites BT d'une puissance > 36 kVA

- 2015-2018 : EDF
- 2018-2021 : EDF - ENGIE - Total Energies
- 2021-2024 : Total Energies
- 2025-2027 : EDF

> QUELQUES CHIFFRES

998 Adhérents au groupement de commandes Electricité

Marché pour les sites HTA et pour les sites BT d'une puissance > 36 kVA

1498 Sites

150 GWh de consommation annuelle



Vos interlocuteurs :

Service Energie

03 21 51 09 40
achat-energie@fde62.fr

FDE 62

40 avenue Jean Mermoz CS 70255
62005 DAINVILLE Cedex
Tél. : 03 21 51 09 40

www.fde62.fr

contact@fde62.fr

© la relation équitable ■ Photo : Pexels / S. Akulich ■ Conception graphique : Maro Haas

GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ DE LA FDE 62 - 2026 -

> COMMENT NOUS REJOINDRE



LA FDE 62 VOUS PROPOSE D'ADHÉRER À SON GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Cette démarche de mutualisation ouverte à toutes les collectivités et autres établissements publics ou privés vous permet de réaliser de réelles économies.

La FDE 62 coordonne le groupement de commandes depuis le recensement des besoins jusqu'à la passation des marchés : elle organise la consultation, sélectionne les fournisseurs, signe les marchés, accompagne les membres du groupement dans l'exécution de leur contrat, contrôle les factures par échantillonnage.

Pour en bénéficier, vous devez adhérer.



QUI EST LA FDE 62 ?

La FDE 62 est une collectivité constituée des communes du Pas-de-Calais pour organiser le service public de la distribution d'électricité et de gaz naturel.

Elle a pour mission de s'assurer de la qualité de fourniture de l'énergie, en contrôlant les concessionnaires Enedis et GRDF qui réalisent les travaux sur les réseaux.

La FDE 62 assure également l'assistance et le conseil aux communes en ce qui concerne les projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.



DÈS À PRÉSENT, ADHÉREZ AU MARCHÉ POUR LES SITES HTA ET POUR LES SITES BT D'UNE PUISSANCE > 36 kVA

POURQUOI ADHÉRER ?



Répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats et éviter à chaque adhérent la procédure d'appel d'offres



Constituer un volume d'achats important



Obtenir des prix compétitifs

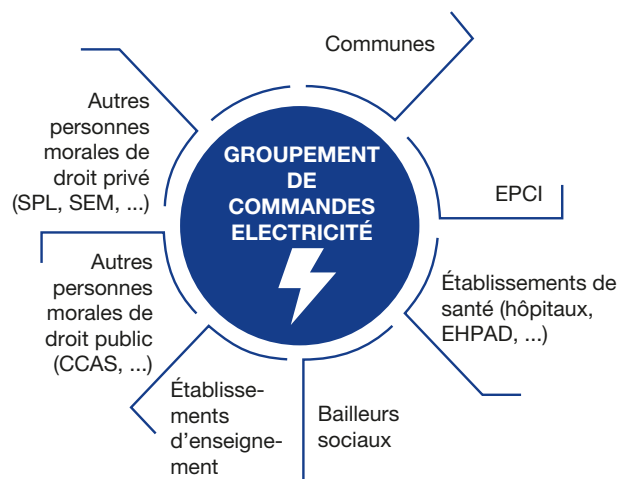


Obtenir des services associés : interlocuteur fournisseur dédié, optimisation tarifaire



Bénéficier de l'expertise de la FDE 62 tout en conservant votre autonomie : chaque adhérent conserve la gestion et l'exécution de ses contrats

QUI PEUT ADHÉRER ?



Ayant un lien avec le Pas-de-Calais

Il est possible d'adhérer aux groupements d'achat, même si à l'heure actuelle il n'existe pas de site à intégrer au marché. Cela permet d'anticiper la possibilité d'ajouter de nouveaux sites pendant la durée du marché.

COMMENT ADHÉRER ?

En nous faisant part de votre intention par courriel ou courrier

Puis, en adressant à la FDE 62 :

- Le mandat autorisant la FDE 62 à exporter les données de consommation pour l'ensemble des points de livraison identifiés auprès du distributeur
- La liste des sites à intégrer au marché et la copie de la dernière facture de chaque site
- Les coordonnées d'un interlocuteur technique et d'un interlocuteur financier au sein de votre entité
- La décision d'adhésion au groupement de commandes d'achat selon le modèle de délibération et l'annexe d'adhésion fournis par la FDE 62

> CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Juin
2026

Date limite de transmission de l'intention d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité

Sept
2026

Date limite de transmission des éléments techniques

Sept
2026

Date limite de transmission de l'annexe d'adhésion et de la délibération

Oct-Déc
2026

Procédure d'appels d'offres et choix des fournisseurs

1^{er} Janv
2028

Démarrage du nouveau marché de fourniture d'électricité pour les sites HTA et pour les sites BT d'une puissance supérieure à 36 kVA